

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2014

Le Président rappelle les décisions prises lors de la séance précédente, puis expose les sujets à l'ordre du jour, à savoir :

Elections des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales :

En vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu le 28 septembre 2014, il est procédé à l'élection des délégués des conseillers municipaux :

Sont élus titulaires : BOUDOT Alain – JACQUIN Maryse – PIOT Germain – VIDBERG Katia – DUDNIK Serge

Sont élus suppléants :

ROUHIER Nathalie – MANTION Bruno – THOMAS Véronique

Adoption du rapport annuel de l'eau 2013 :

Le maire présente des informations extraites du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'exercice 2013.

Ce rapport complet est consultable en mairie au secrétariat.

Convention de délégation à la CAV des dossiers d'urbanisme :

Conformément à l'article R423-15 du code de l'urbanisme, les communes peuvent charger les services d'un groupement de collectivités d'instruire les demandes de certificats et d'autorisations d'urbanisme pour leur compte.

A ce titre, le conseil municipal délègue à la Communauté d'Agglomération de Vesoul l'instruction des décisions en matière d'urbanisme relatives à son territoire.

Mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire MNT :

Dans le cadre de la garantie "maintien de salaire" permettant aux agents de percevoir un complément de revenus en cas de demi-traitement et/ou d'invalidité, le conseil municipal décide d'adhérer à la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) à compter du 1^{er} juillet 2014 dans le cadre de la procédure dite de labellisation.

Il décide de verser une participation mensuelle de 0,50 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

Nomination des membres de la commission des impôts :

Conformément à l'article 1650-1 du code général des impôts, il est procédé à la désignation de 24 membres en vue de la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. La direction des services fiscaux désignera parmi eux 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Décision modificative des budgets :

Le conseil municipal approuve quelques modifications budgétaires notamment au budget général pour le paiement de la mise en place du site internet, pour remplacer le sèche-linge, la cuisinière et le chauffe eau de la garderie ainsi que pour le paiement du passage surélevé qui vient d'être réalisé rue Pierre Curie.

Le budget de l'eau a été rectifié, suite à une observation formulée par la Préfecture.

Subvention association :

Une demande de subvention de l'ANACR 70, Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance a été sollicitée dans le cadre de la remise des prix du concours départemental de la Résistance et de la Déportation dont l'école primaire de Navenne a participé. Le conseil municipal a décidé d'accorder une subvention de 150 € au titre de l'année 2014.

Motion de soutien à l'action de l'AMF sur la baisse massive des dotations de l'Etat :

Le conseil municipal soutient et approuve la motion présentée par l'AMF et mandate le maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Pouvoirs délégués :

Dans le cadre des travaux de voirie rue Morin et voie Montmartine, c'est l'entreprise EUROVIA de Bougnon qui a été retenue pour leur réalisation pour un montant de 20 247,60 € TTC.

Le maire informe le conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, auxquelles il n'a pas été fait d'objection.

Vu, pour être affiché à la porte de la Mairie, le 24 juin 2014 par Nous, Alain BOUDOT, Maire de NAVENNE, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A NAVENNE

Le Maire

A. BOUDOT

